



Le Jura Libre n° 2835 du jeudi 17 janvier 2013

Editorial

Laurent Girardin

Sommation !

Dans son exposé historique intitulé *Le Réveil du peuple jurassien, 1947 – 1950*, Roland Béguelin a écrit, au sujet de l'affaire Moeckli : « Le 17 septembre 1947, les députés du Jura, appuyés par les trois grandes associations (Société jurassienne d'Emulation, Pro Jura et Association pour la Défense des Intérêts du Jura), par la presse et par l'opinion publique, se présentent devant le Grand Conseil bernois, décidés à obtenir réparation. Des porte-parole choisis dans les différents partis politiques entreprennent de faire entendre raison à la majorité bernoise, et certains d'entre eux adressent aux représentants de l'ancien canton de solennels avertissements. (...) Vient le vote, si impatientement attendu. La majorité va-t-elle se rendre aux arguments des Jurassiens ? Ou préférera-t-elle, au mépris des avertissements qui lui ont été prodigués, maintenir sa décision première, aggravant du même coup l'affront fait au Jura ? Les jeux sont faits... Par soixante-huit voix contre soixante-six, les représentants du Jura sont battus une seconde fois. Comme un seul homme, ils se lèvent et quittent la salle en signe de protestation. La crise est ouverte. »

Lundi 28 janvier 2013, selon le programme prévisible de la session du Grand Conseil bernois, le Jura-Sud connaîtra-t-il un sort identique à celui du Jura historique ? Ce qui demeure certain à ce stade, c'est que plus de soixante-cinq ans après l'affront de 1947, de saisissantes similitudes apparaissent entre les deux événements.

A ce jour, tant la députation francophone que le « Conseil du Jura berné » et l'Assemblée interjurassienne soutiennent le projet de révision partielle de la loi sur le statut particulier du Jura-Sud tel que présenté par le gouvernement bernois.

La presse est également unanime pour mettre en garde l'écrasante majorité alémanique du législatif à propos des conséquences d'un refus ou d'une modification du projet de loi qui désavoueraient la minorité francophone. Les médias eux-mêmes n'ont pas hésité à brandir le vocable de « diktat » au terme de la session parlementaire de novembre dernier.

Quant à l'opinion publique, si l'on s'en réfère au sondage réalisé par le *Journal du Jura* au début du mois de décembre 2012, elle soutient majoritairement la révision du statut particulier du Jura-Sud puisque 77% des personnes qui ont participé à l'enquête ont considéré que le Grand Conseil avait commis une bourde en acceptant le motion Blanchard qui va à l'encontre du projet de loi.

De son côté, le gouvernement bernois martèle que toute restriction doit être refusée sous peine de remettre en cause la procédure convenue avec le canton du Jura au sujet de la question du vote communaliste. Il considère même ce dernier objet comme la pierre angulaire du dispositif.

Au nom de la démocratie et du respect de la minorité francophone du Jura méridional, les députés alémaniques du Grosskanton sont sommés de revoir leur décision du 29 novembre 2012 !